

Image not found or type unknown



Succession et évolution contrat de mariage

Par **micHEL83520**, le **28/02/2013** à **15:01**

Marié en seconde noce depuis 2005 sous contrat de mariage laissant l'usufruit de mon habitation à mon épouse, et ayant un fils d'un premier mariage donc mon héritier, je voudrais savoir s'il est possible d'annuler sur le contrat en cours juste le droit d'usufruit de l'habitation, laissant ainsi à mon fils le droit de faire ce qu'il veut après mon décès du bien immobilier. Si oui ou si non comment faire pour régulariser ce que je souhaiterai. Merci de me répondre. Cordialement Michel CAILLAULT